



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46

Adresse mail : mairie-cruzy@orange.fr

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 27/04/2023

ID : 034-213400922-20230324-CA\_2022\_COMM-BF



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Conformément à l'article L.2121-12 du même code, cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la commune.

### I. Le cadre général du budget.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la collectivité. Il s'agit du bilan de l'année N et doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

### II. La section de fonctionnement

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2022

Recettes de fonctionnement	1 074 468.14
Dépenses de fonctionnement	893 925.34
Résultat de l'année 2022	180 542.80

**Excédent de fonctionnement 2021 reporté : 462 075.07 €**

**Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 256 410.67 €.

- 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 460 786.15 € pour l'année 2022.

- 3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 95 183.33 €.

En 2022, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 17 590.00 €.

- 4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 13 500.49 €.

**Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement sont classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- 1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit du remboursement sur les rémunérations du personnel pour un montant de 22 490.73 €.

- 2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement de l'occupation du domaine public, des ventes de concessions dans le cimetière... Ils s'élèvent à 132 516.29 €.

- 3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts directs locaux ont apporté un produit de 373 525.00 €

Le chapitre 73 regroupe également la dotation de solidarité communautaire, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur la consommation finale d'électricité et les taxes additionnelles aux droits de mutation.

- 4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante. Elle s'élève pour 2022 à 208 109.00 €.

- 5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2022 est de 50927.00 €

- 6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 25 122.40 €. Il correspond à la vente du camion FIAT.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	256 410.67	Atténuation des charges	22 490.73
Charges de personnel	460 786.15	Produits des services	132 516.29
Reversement à la CCSH	23 272.00	Impôts et taxes	553 212.73
Autres charges de gestion courante	95 183.33	Dotations et participations	272 181.59
Charges financières (intérêt des emprunts)	13 500.49	Autres produits de gestion courante	57 325.29
Charges exceptionnelles	600.00	Produits exceptionnels et financiers	25 127.79
Opérations d'ordre	44 172.70	Opérations d'ordre	11 613.72
<b>TOTAL</b>	<b>893 925.34</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 074 468.14</b>

III. La section d'investissement

a) Résultats d'investissement pour l'année 2022

Recettes d'investissement	312 002.51
Dépenses d'investissement	365 915.06
Résultat de l'année 2022	- 53 912.55

**Excédent d'investissement 2021 reporté : 31 519.14 €**

**Les dépenses d'investissement :**

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Pour l'année 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à 365 915.06 € réparties pour la plupart comme suit :

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 16 326.19 € en 2022.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 293 865.74 €.

2) Chapitres 21 et 23 : travaux

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- Aménagement du chemin du Coulet
- Mise en accessibilité PMR des bâtiments communaux (1<sup>ère</sup> phase)
- Création d'un city stade
- Régénération des courts de tennis
- Création d'un cabinet médical : ostéopathe
- Achat camion benne IVECO

3) Les opérations d'ordre représentent des écritures comptables pour un montant de 11 613.72 €.

**Les recettes d'investissement :**

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement).

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 312 002.51 €. Elles comprennent :

- Les recettes réelles d'un montant de 267 829.81 € :  
 Il s'agit pour l'essentiel :
  - des subventions d'investissement reçues pour 109 470.33 € (chapitre 13) qui proviennent de l'Etat pour 23 802.89 €, de la Région pour 2 866.07 € et du Département pour 82 801.37 €.
  - des dotations de l'Etat (FCTVA, Taxe Aménagement) pour un montant de 57 409.48 €
  - de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 100 000.00 €.
  
- Les recettes d'ordre représentent des écritures comptables pour un montant de 44 172.70 €.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
		FCTVA	33 771.74
Capital des emprunts	16 326.19	Taxe d'Aménagement	23 637.74
		Excédent de fonctionnement capitalisé	100 000.00
Dépôts et cautionnements reçus	420.00	Dépôts et cautionnements reçus	950.00
Travaux	337 555.15	Subventions	109 470.33
Opérations d'ordre	11 613.72	Opérations d'ordre	44 172.70
<b>TOTAL</b>	<b>365 915.06</b>	<b>TOTAL</b>	<b>312 002.51</b>

IV. Les données synthétiques du compte administratif 2022

a) Principaux ratios

Informations	Valeurs CA 2022
Dépenses réelles de fonctionnement/population	853.38
Produit des impositions directes/population	379.60
Recettes réelles de fonctionnement/population	1080.14
Dépenses d'équipement brut/population	353.24
Encours de dette/population	298.64
DGF/population	211.49
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	54.87 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	80.58 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	32.70 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	27.65 %

Fait à CRUZY, le 24 mars 2023

Rémy AFFRE,  
 Maire de CRUZY